



UDC Lausanne

Par courriel
GastroLausanne
A l'attention des membres
du Comité

Lausanne, le 13 janvier 2026

**Votre questionnaire concernant les élections à la Municipalité de Lausanne 2026 :
réponses et positions des candidats de l'UDC**

Madame, Monsieur,

Les candidats de l'UDC Lausanne à l'élection de la Municipalité ont pris connaissance avec attention de votre courrier du 24 novembre 2025. A titre liminaire et pour rappel, l'UDC Lausanne se bat depuis de nombreuses années pour :

- alléger les contraintes administratives et la fiscalité lausannoise (directe et parafiscalité, soit les taxes, émoluments, redevances, etc.) ;
- améliorer la sécurité et la salubrité de l'espace public, notamment en augmentant les moyens de la police et en sanctionnant systématiquement les incivilités ;
- endiguer les nuisances découlant du deal de drogue et de la toxicomanie ;
- revenir à une politique de mobilité qui garantisse le libre choix du moyen de transport ;
- rétablir une politique du stationnement qui permette aux clients et consommateurs (en particulier provenant de l'extérieur de Lausanne) de venir en ville et d'y faire vivre l'économie.

En ce qui concerne les questions que vous nous avez soumises, nous avons choisi d'y répondre de manière commune. Pour plus de lisibilité, nous nous permettons de reproduire le libellé de vos propositions immédiatement suivi de nos réponses.

1. Gratuité du stationnement de surface entre 12h00 et 14h00

Objectif : relancer les déjeuners en ville sans surtaxe de stationnement.

Exemple : la ville de Sierre offre déjà la gratuité sur tous les horodateurs entre 12h00 et 13h30.

Réponse : nous y sommes favorables. Au surplus, l'une des lignes directrices de notre programme est d'introduire la gratuité de la première heure de stationnement sur les places situées sur le domaine public, ce qui contribuera à la fréquentation des établissements publics à toute heure de la journée.

2. P+R gratuit pour les clients de restaurants

Permettre l'accès gratuit aux parkings P+R, sur réservation, pour le repas de midi (11h30–14h30), notamment pendant les fermetures de parkings centraux comme la Riponne. Actuellement, les P+R sont gratuits le samedi ; il s'agit d'étendre cette mesure aux jours de semaine.

Réponse : nous y sommes favorables.

3. Gratuité des transports publics entre 11h30 et 14h30

Mesure inspirée de la Geneva Transport Card, afin de faciliter les déplacements en centre-ville et de favoriser la fréquentation des établissements.

Réponse : nous sommes sceptiques quant à cette mesure, qui paraît peu ciblée. Il paraît difficile de pouvoir s'assurer qu'elle permettrait effectivement de soutenir la fréquentation des établissements, contrairement à la Geneva Transport Card qui implique une réservation dans un hôtel, une auberge de jeunesse ou un camping.

4. Signalétique « Resto ouvert » et dispositifs d'information dans les zones de chantier

Mise en place de totems, panneaux et QR codes pour orienter la clientèle malgré les travaux. Ces dispositifs devraient être prévus en amont de tout projet d'envergure.

Réponse : nous y sommes favorables, étant précisé qu'il y aura lieu de coordonner ces dispositifs avec les autres entreprises à proximité, notamment les commerces.

5. Fonds de soutien ciblé

Création d'un fonds communal de soutien pour les restaurateurs impactés par des chantiers majeurs, sur le modèle des aides de 50 000 CHF attribuées aux marchands du marché.

Réponse : nous y sommes favorables, étant précisé que le fonds en question devrait pouvoir bénéficier à tout type de commerce ou d'établissement qui a pignon sur rue. A ce sujet nous nous permettons de rappeler que l'UDC Lausanne est intervenue à ce sujet par une interpellation déposée par M. Fabrice Moscheni. Lors du débat sur ce texte qui a eu lieu le 14 mars 2023, M. Valentin Christie a fait adopter par le Conseil communal une résolution qui était formulée ainsi : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assouplisse les critères permettant aux commerçants lausannois de prétendre à une indemnité en cas de nuisances importantes subies du fait de travaux sur le domaine public* »¹.

6. Bons de consommation subventionnés

Relancer une opération type welQome, où 50 CHF achetés donnent droit à 100 CHF de consommation, financée par un fonds communal, afin de stimuler la consommation locale.

¹ <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=13969>

Réponse : Nous sommes sceptiques quant à une telle mesure. Nous estimons qu'en lieu et place d'envisager une subvention directe à la consommation, le rôle des pouvoirs publics devrait se limiter à prévoir des conditions-cadres favorables au libre exercice des activités économiques privées. Force est de constater qu'il y a encore beaucoup à faire à cet égard à Lausanne, notamment en ce qui concerne la mobilité, l'agilité de l'administration, la diminution des taxes et redevances, la sécurité et la salubrité du domaine public.

7. Suspension de certaines taxes (terrasses, déchets, eau, électricité)

Alléger les charges fixes des établissements en difficulté pendant la période de crise.

Réponse : nous sommes favorables à un allègement des émoluments prélevés par la commune, par exemple pour l'usage accru (ou privatif) du domaine public. En revanche, les prestations consommées (p. ex. eau, électricité, évacuation des déchets) doivent être facturées, ne serait-ce qu'afin de respecter la plus élémentaire égalité de traitement avec les autres acteurs économiques et avec la population.

8. Calendrier clair des animations et co-programmation

Publier un calendrier prévisionnel des événements et les coordonner avec les restaurateurs pour maximiser les retombées économiques et la sérénité d'exploitation.

Réponse : nous y sommes favorables, tout comme nous souhaitons la limitation des répercussions des manifestations à caractère politique sur les activités économiques en ville. A cet égard, nous nous opposons à la proposition émise par la gauche du Conseil communal de passer d'un régime d'autorisation à un régime d' « annonce ». Nous souhaitons que les itinéraires des cortèges ne soient pas systématiquement les mêmes et que, dans la mesure du possible, certains de ces rassemblements soient tenus de manière statique sur des emplacements qui ne pénalisent pas les activités économiques (p. ex. place de la Riponne, esplanade de Montbenon, parc de Milan, place de la Navigation).

9. Subventions pour l'accessibilité PMR

Financer l'installation de rampes amovibles, la suppression de seuils, ou la création de menus accessibles (braille, QR code), à l'image du dispositif genevois.

Réponse : de notre point de vue, il n'appartient pas à la Commune de subventionner la mise à niveau de bâtiments privés. Cas échéant, les établissements devraient en priorité négocier avec leur bailleur. En revanche l'administration pourrait n'exiger que les travaux absolument indispensables, au besoin prévoir un calendrier raisonnable permettant d'échelonner les investissements.

10. Chemins piétons confortables et ombragés

Abaissier les trottoirs, ajouter des bancs et de la végétation pour rendre les parcours agréables en été.

Réponse : nous sommes opposés à un abaissement des trottoirs, qui aurait pour conséquence d'aggraver encore les conflits d'usage entre les piétons et les cyclistes (et autres adeptes de trottinettes, etc.). En revanche nous sommes favorables aux autres mesures proposées.

11. « Semaine de la table » et « Nuits méditerranéennes »

Organiser des soirées thématiques avec horaires prolongés (par exemple jusqu'à 2h du matin sur certains week-ends, comme testé à Zurich – iamexpat.ch), afin de dynamiser le centre-ville.

Réponse : nous sommes favorables à un assouplissement des possibilités d'ouvertures prolongées, étant précisé que l'organisation et la responsabilité de telles soirées devrait rester de la compétence des acteurs économiques privés. L'autorité politique devrait se limiter à assouplir les conditions-cadres mais ne pas interférer avec l'opérationnel.

12. Accompagnement énergétique (cuisine & froid)

Offrir des audits énergétiques et des kits d'économie d'énergie (LED, récupérateurs de chaleur), inspirés du programme Equiwatt, avec une approche proactive de la Ville.

Réponse : nous ne sommes pas nécessairement opposés à une telle mesure, mais nous ne souhaitons pas qu'elle entraîne une augmentation disproportionnée des effectifs de l'administration communale. Son efficacité devrait également être évaluée au préalable.

13. Suppression du plafond de six manifestations extérieures

Permettre davantage d'initiatives festives organisées par les restaurateurs, afin d'égayer le centre-ville.

Réponse : nous y sommes favorables, cf. notre réponse à la question n° 11.

14. Terrasses pour bars de nuit autorisées de 18h00 à 22h00

Lever l'incohérence actuelle qui empêche les bars de nuit d'exploiter leurs terrasses alors qu'ils sont ouverts dès 18h00. Refonte de certains règlements sujets à interprétation (terrasses surélevées, autorisations, etc.) dans un esprit de facilitation du commerce et de l'animation urbaine. Pour rappel un lieu public, animé avec des restaurants et commerces ouverts, est un lieu sécurisé et sécurisant.

Réponse : en ce qui concerne les terrasses, nous y sommes favorables sur le principe, mais force est de constater que de nombreux établissements comptent des habitations à proximité. Une pesée des intérêts doit avoir lieu au cas par cas pour concilier les intérêts de toutes les parties prenantes. Quoi que prévoie le règlement communal, les dispositions fédérales relatives au droit du voisinage demeureront de toute manière applicables (art. 679 ss CC). Au surplus, nous sommes favorables à toute démarche tendant à une simplification administrative telle qu'évoquée.

15. Réexamen des charges fiscales et communales spécifiques au secteur

Revoir de manière urgente les barèmes liés à la superficie, aux déchets, à l'eau, à l'électricité, etc., et prévoir des réductions ou suspensions temporaires.

Réponse : cf. réponse à la question n° 7. Les taxes ou éventuelles surtaxes frappant le secteur doivent être allégées ou supprimées, mais la « matière première » doit être facturée comme pour tout un chacun.

16. Création d'un service administratif dédié à la restauration au sein du service de l'économie

Mettre en place un guichet unique transversal (pompiers, hygiène, urbanisme, etc.) offrant conseil et accompagnement pour faciliter la création ou la transformation de restaurants. Ce service viserait à aider les commerçants en amont, plutôt que de se limiter à des inspections et sanctions, et à accueillir favorablement les changements d'enseignes et de licence, comme le fait la ville de Zurich.

Réponse : il conviendrait de définir avec davantage de précision l'étendue des prestations à fournir. La démarche envisagée impliquerait en effet le regroupement de plusieurs corps de métiers aux spécificités techniques très variées et potentiellement des intervenants dépendant d'entités différentes (Canton et commune). De manière générale, l'UDC est favorable à ce que l'administration se montre conciliante et facilite l'exercice des activités économiques.

17. Amélioration de l'accessibilité pour les livreurs et les entreprises

Prévoir des zones ou créneaux de stationnement temporaires supplémentaires pour les livraisons et travaux, sans réduire les places existantes, afin d'éviter les retards, les amendes et le refus de certains prestataires d'intervenir.

Réponse : nous y sommes pleinement favorables.

18. Création d'un moratoire de cinq ans sur la création de nouveaux restaurants ou établissements

Instaurer un moratoire interdisant la construction ou le changement d'affectation dans le centre-ville, afin de stabiliser l'offre existante et préserver la viabilité économique des acteurs en place.

Réponse : nous nous opposons clairement à une telle mesure. Du point de vue de l'UDC, le rôle de l'autorité politique consiste à mettre en place les conditions-cadre permettant un exercice aussi libre que possible des activités économiques privées. Les pouvoirs publics se doivent de garantir l'égalité de traitement entre les acteurs, mais ils ne sauraient être investis d'une mission consistant à protéger des situations acquises. Au demeurant, la légalité d'une telle mesure paraît pour le moins sujette à caution sous l'angle du droit de la concurrence.

19. Libre à vous – vos propositions

Nous vous invitons vous, candidats à formuler votre propre mesure innovante pour soutenir la restauration et l'attractivité du centre-ville, en expliquant comment vous comptez la mettre en œuvre.

Réponse : notre parti propose (notamment) deux mesures :

- verser une partie de la rémunération des membres de la Municipalité en bons Enjoy Lausanne afin de faire des membres de l'exécutif les ambassadeurs des établissements et commerces lausannois. Cette mesure nous paraît très simple à mettre en œuvre.
- instituer la gratuité des transports publics pour les personnes effectuant un achat ou une consommation d'un montant de plus de 25 fr. dans un commerce ou un établissement lausannois, et ce sur simple présentation d'un ticket de caisse, de sorte à ne pas créer une usine à gaz administrative.

Nous sommes convaincus que nombre de nos propositions s'inscrivent au plus près de la défense des intérêts des restaurateurs et exploitants d'établissements publics. Il va de soi que l'UDC Lausanne et ses candidats demeurent à votre disposition pour un échange ou pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant pour votre engagement en faveur d'une ville vivante et accueillante, avec nos meilleures salutations,

Valentin Christe

Fabrice Moscheni

Patrizia Mori

Pour tout contact :

Valentin Christe

079 541 32 36

valchriste@bluewin.ch